Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La-Défense, le 10 mai 2005.
Le commissaire aux comptes :
Ernst & Young Audit :
JEAN-LOUIS ROBIC.

VI. — **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 10 mai 2005.
Le commissaire aux comptes :
Ernst & Young Audit :
JEAN-LOUIS ROBIC.

92038

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Société anonyme au capital de 68 872 455 €.
Siège social : 5, place Général Gouraud, 51100 Reims.
348 494 915 R.C.S. Reims.

I. — L'assemblée générale ordinaire annuelle du 13 juin 2005 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, sans modification tels qu'ils ont été publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* nº 51 du 29 avril 2005, pages 10846 à 10863 et au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* nº 57 du 13 mai 2005, pages 13717 à 13718 pour ce qui concerne le rectificatif.

II. — **Attestation des commissaires aux comptes.**
(Extrait du rapport général sur les comptes sociaux.)

« Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société présente à l'actif de son bilan un portefeuille de titres tels que décrit à la note 12 de l'annexe. La valorisation de ces titres est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans le paragraphe « Règles et méthodes » de l'annexe. Nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims et Chevry Cossigny, le 27 mai 2005.
Les commissaires aux comptes :
Duvernoy, Chauveau & Associés : PATRICE DUVERNOY ;
Mazars & Guérard : THIERRY JANUS.

III. — **Attestation des commissaires aux comptes.**
(Extrait du rapport sur les comptes consolidés.)

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vranken Pommery Monopole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en ouvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valorisation des marques et des écarts d'acquisition et l'évaluation de l'impôt différé sont réalisées selon les méthodes décrites au paragraphe « Méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons apprécié le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre et examiné les données et hypothèses utilisées par le groupe pour réaliser ces évaluations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Reims et Chevry Cossigny, le 27 mai 2005.
Les commissaires aux comptes :
Duvernoy, Chauveau & Associés : PATRICE DUVERNOY ;
Mazars & Guérard : THIERRY JANUS.

91840

WESTERN TELECOM

Société anonyme au capital de 2 689 775 €.
Siège social : 88, avenue Kléber, 75116 Paris.
402 876 759 R.C.S. Paris.

Comptes annuels au 31 décembre 2004.

A. — Résultats.

I. — **Bilan.**
(En euros.)

	31/12/04			31/12/03
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 167 729	1 064 968	102 761	100 728
Immobilisations corporelles	1 702 824	1 405 200	297 624	266 094

	31/12/04			31/12/03
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
Immobilisations financières	314 313	219 459	94 854	116 648
Total actif immobilisé	3 184 866	2 689 627	495 239	483 470
Clients et comptes rattachés	973 797	435 107	538 690	540 361
Autres créances	1 449 788	377 045	1 072 743	974 569
Valeurs mobilières de placement	1 075 777	1 027 351	48 426	62 171
Disponibilités	15 306		15 306	151 772
Charges constatées d'avance	33 791		33 791	59 298
Total actif circulant.	3 548 459	1 839 503	1 708 956	1 788 171
Total général	6 733 325	4 529 130	2 204 195	2 271 641

	31/12/04	31/12/03
Capital social ou individuel	2 689 775	2 689 775
Prime d'émission, de fusion, d'apport		18 972 434
Réserve légale		268 977
Report à nouveau	– 14 909 268	– 33 211 671
Résultat de l'exercice	– 944 974	– 939 007
Capitaux propres	– 13 164 466	– 12 219 492
Provisions pour risques	494 379	531 464
Emprunts et dettes financières	10 302 473	10 561 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 545 257	2 612 781
Dettes fiscales et sociales	921 458	672 614
Autres dettes	105 094	112 475
Dettes	14 874 282	13 959 669
Total général	2 204 195	2 271 641

II. — **Compte de résultat.**
(En euros.)

	31/12/04	31/12/03
Chiffre d'affaires	7 789 940	6 758 717
Production immobilisée	66 484	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	471 520	624 662
Autres produits	45 650	6 628
Total produits d'exploitation	8 373 594	7 390 007
Achats de marchandises	21 714	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 239 467	4 543 092
Autres achats et charges externes	1 090 546	908 820
Impôts et taxes	145 750	113 036
Charges de personnel	2 155 282	1 858 152
Dotations d'exploitation	771 344	760 807
Autres charges d'exploitation	228 145	443 739
Résultat d'exploitation	– 1 278 654	– 1 238 639
Résultat financier	– 128 412	6 240
Résultat exceptionnel	462 092	300 892
Impôts sur les bénéfices		7 500
Résultat de l'exercice	– 944 974	– 939 007

III. — **Tableau de flux de trésorerie.**
(En euros.)

	31/12/04	31/12/03
Flux net de trésorerie généré par l'activité	301 306	501 925
Opérations d'investissement	– 190 438	– 160 734
Remboursement du passif	– 360 419	– 457 263
Variation de trésorerie	– 249 551	– 116 072
Trésorerie d'ouverture	171 157	287 229
Trésorerie de fermeture	– 78 394	171 157

IV. — **Annexe aux comptes annuels.**

Conformément aux articles L. 233-16 à 26 du Code de commerce et en particulier à l'article L. 233-19, les sociétés sont exemptées de l'obligation de produire et de publier des comptes consolidés lorsque « l'ensemble consolidable est d'importance négligeable ».

Les cessions et les quasi disparitions des filiales du groupe Western Telecom, ou l'absence d'activité de celles-ci, suppriment à compter de 2002 toute incidence comptable significative dans les comptes consolidés du groupe ; Western Telecom est donc dispensée de produire des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

— continuité de l'exploitation (1) ;
— permanence des méthodes (2) ;
— indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes sociaux, définies en particulier par le nouveau plan comptable.

(1) L'analyse des paramètres fondamentaux de l'exploitation, les perspectives de croissance associées - notamment au marché des call shops -, le projet de mise en place de nouveaux concours financiers, nous permettent de formuler l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Toutefois, sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'aléa associé à la consolidation de l'amélioration constatée, sur la situation nette négative de la société et en l'absence, à ce jour, d'apports de nouveaux concours financiers, et donc sur la persistance d'une certaine incertitude maintenant le doute sur la continuité durable de l'exploitation de l'entreprise.

(2) Il est à noter que, afin de rattacher de manière plus pertinente les achats de télécommunications au chiffre d'affaires, ceux-ci ont été classés dans la rubrique « Achats de matières premières et autres approvisionnements » alors qu'ils étaient classés précédemment dans la rubrique « Achats de marchandises ». Dans le but de conserver une comparabilité cohérente des comptes au 31 décembre 2004 avec les exercices antérieurs, cette option a également été retenue pour la présentation des comptes au 31 décembre 2003 associés à l'exercice au 31 décembre 2004.

Note 1. – Faits caractéristiques du premier semestre 2004.

1.1. Lancement de la nouvelle offre Western IP Centrex Services. — Western Telecom a lancé la toute première solution de téléphonie sur IP entièrement packagée pour les PME/PMI. Grâce à Western IP Centrex Services, les entreprises accèdent à travers le réseau de Western Telecom aux fonctionnalités et aux services à valeur ajoutée qui sont habituellement opérés par leur PABX et les autres équipements télécoms tels que l'ACD (Automatic Call Distributor), le SVI (Serveur Vocal Interactif), la Messagerie unifiée ou encore le CTI (Couplage téléphonie-informatique). Le lancement de cette offre a nécessité des développements spécifiques au cours du premier semestre 2004 qui ont fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif via le compte « Production immobilisée ».

1.2. Réduction et augmentation du capital de Vocatex. — Vocatex, filiale à 99,90 % de Western Telecom, a procédé au cours du mois de juin 2004 à l'annulation totale de ses actions afin d'amortir partiellement ses dettes. Cette opération a été suivie d'une augmentation du capital par création de 2500 actions de 15,24 € chacune souscrites en totalité par Western Telecom. L'annulation des titres de participation présents à l'actif des comptes de Western Telecom a été constatée par une perte exceptionnelle de 1 156 829 €. Un produit exceptionnel a parallèlement été constaté par la reprise de la provision afférente à ces titres.

1.3. Transmission universelle du patrimoine de la société Vocatex, filiale de Western Telecom. — Dans le cadre d'un projet de simplification juridique, et à la suite du jugement du tribunal de commerce homologuant le plan de continuation de Western Telecom, et ce compris la société Vocatex, la dissolution anticipée, sans liquidation, de cette dernière a été décidée lors du conseil d'administration de Western Telecom en date du 15 novembre 2004, entraînant la transmission universelle du patrimoine de Vocatex à Western Telecom.

Après annulation des titres de participation Vocatex détenus par Western Telecom pour un montant de 38 100 €, le malis de fusion dégagé par l'opération s'élève à 844 673 € ; il est compensé intégralement par la reprise des provisions constituées sur les exercices antérieurs.

Note 2. – Faits postérieurs au 31 décembre 2004.

2.1. Opérations financières de la filiale Long Phone. — La société Long Phone, S.A.R.L. au capital de 792 734,89 € et détenue au 31 décembre 2004 à 100 % par Western Telecom, a procédé au cours du premier semestre 2005 à plusieurs opérations financières afin de relancer son activité de complémentarité avec Western Telecom. Les objectifs et activités visés par Long Phone sont notamment :

— Tirer profit des opportunités offertes par les marchés connexes à l'activité principale de Western Telecom et plus particulièrement celle des services IP Centrex ;

— Rénover sur ses fonds propres la plate-forme d'exploitation du groupe ;

— Intervenir dans des domaines de diversifications tels que : l'activité sous marque blanche, l'ingénierie télécoms pour les grands comptes, la représentation pour l'Europe de sociétés de services télécoms.

Variation des capitaux propres de Long Phone au cours du mois de février 2005 :

	Capital	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres	Nombre de parts	% détenu par Western Telecom
Au 31 décembre 2004	792 734	0	– 1 350 606	180 839	– 377 033	52 000	100 %
Au 25 février 2005	131 250	112 500	– 18 738	0	225 012	350 000	14,29 %

Note 3. – Informations relatives au compte de résultat.

3.1. Soldes intermédiaires de gestion du résultat d'exploitation (en euros) :

Rubriques	31/12/04	En %	31/12/03	En %
Production vendue de services	7 744 340		6 758 717	
Ventes de marchandises	45 600			
Chiffre d'affaires	7 789 940	100 %	6 758 717	100 %
Coût d'achat des services vendus	5 239 467		4 543 091	
Achats de marchandises	21 714			
Marge commerciale	2 528 759	33 %	2 215 626	33 %
Production immobilisée	66 484		0	
Production de l'exercice	7 856 424		6 758 717	
Consommation en provenance des tiers	1 090 545		908 820	
Valeur ajoutée	1 504 698	19 %	1 306 806	19 %
Impôts et taxes	145 750		113 036	
Charges de personnel	2 155 281		1 859 151	
Excédent brut d'exploitation	– 796 333	– 10 %	– 665 381	– 10 %
Reprises et transferts de charges	471 519		624 661	
Autres produits	45 651		6 628	
Dotations aux amortissements et provisions	771 344		760 807	
Autres charges	228 145		443 738	
Résultat d'exploitation	– 1 278 652	– 17 %	– 1 238 637	– 18 %

B. — Rapport de gestion de l'exercice 2004.

Le rapport de gestion est disponible au siège social, 88, avenue Kléber, 75116 Paris.

C. — Rapport du commissaire aux comptes.

Le rapport du commissaire aux comptes sera fourni lors de la publication relative à l'approbation définitive des comptes annuels 2004 par l'assemblée générale.

92027

WESTERN TELECOM

Société anonyme au capital de 2 689 775 €.
Siège social : 88, avenue Kléber, 75116 Paris.
402 876 759 R.C.S. Paris.

Chiffre d'affaires (hors taxes).
(En euros.)

	Premier trimestre		Deuxième trimestre		Troisième trimestre		Quatrième trimestre	
	2005	2004	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Chiffre d'affaires	1 783 941	1 910 508	1 876 833	1 547 790	2 003 166	1 781 557	1 999 433	2 086 988

92173

XIPHIAS INVESTISSEMENT S.A.

Société d'investissement à capital fixe régie par l'ordonnance du 2 novembre 1945.
Société anonyme au capital de 33 094 754 €.
Siège social : 40, rue La Pérouse, 75116 Paris.
349 606 301 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels.

I. — **Bilan au 31 décembre 2004.**
(En euros.)

Actif	31/12/04	31/12/03
Portefeuille, titres	106 936 845,19	98 305 203,35
Provision pour dépréciation du portefeuille, titre	0,00	– 930 051,85
Disponibilités bancaires	243 728,28	5 249 765,85
Total de l'actif	107 180 573,47	102 624 917,35

Passif	31/12/04	31/12/03
Capitaux propres :		
Capital	33 094 754,00	33 094 754,00
Prime d'émission	2 476 835,80	2 476 835,80
Réserve légale	3 309 475,40	3 309 475,40
Autres réserves	8 292 337,79	8 292 337,79
Report à nouveau	52 003 142,77	48 225 374,49
Résultat de l'exercice	7 905 323,64	7 087 243,68
Total	107 081 869,40	102 486 021,16
Dettes fournisseurs	85 898,41	131 578,67
Autres dettes	12 805,66	7 317,52
Total du passif	107 180 573,47	102 624 917,35